

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1° Le conseil d'arrondissement a adopté le 4 décembre 2012 un premier projet de résolution numéro **PP12-14013** intitulé : Autorisation pour l'occupation du local situé au 958, rue Jarry Ouest, à des fins de restaurant, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003).

Ce projet déroge à l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), relatif aux usages autorisés dans la zone visée par le projet.

2° Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), ce projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique **le 14 janvier 2013 à compter de 18 h 30 au 405, avenue Ogilvy, 2<sup>e</sup> étage, à Montréal.**

3° L'objet de la résolution est d'autoriser, dans le local situé au 958, rue Jarry Ouest, l'usage restaurant s'ajoutant aux usages résidentiels et commerciaux déjà autorisés par le règlement de zonage.

4° Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.

5° Ce premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

6° Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures régulières de bureau.

Montréal, le 15 décembre 2012

La secrétaire d'arrondissement,  
**M<sup>e</sup> Danielle Lamarre Trignac, avocate**

Publication : PE : 15-12-2012